

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 44 (2017)
Heft: 2

Rubrik: Informations de l'OSE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Offres d'été du Service des jeunes de l'OSE

Offres de loisirs

Tu souhaites passer tes vacances d'été en Suisse et découvrir le pays avec d'autres Suisses de l'étranger?

Inscris-toi à l'une de nos offres de loisirs. Nous proposons un programme varié pour tout l'été:

Découvre la Suisse «extended»	du 26.6. au 10.7.2017
Camp de loisirs 1 à Leysin	du 8.7. au 21.7.2017
Camp de loisirs 2 à La Punt	du 16.7. au 29.7.2017
Camp de loisirs 3 à Leysin	du 22.7. au 4.8.2017
Camp Outdoor	du 16.7. au 29.7.2017
Camp pour adultes à Sörenberg	du 16.7. au 29.7.2017

Offres de formation

Cet été, nous t'offrons la possibilité d'apprendre deux des quatre langues nationales grâce à nos cours pour débutants ou d'approfondir et d'élargir tes connaissances dans nos cours de perfectionnement. Nous proposons les cours suivants:

Cours d'allemand à Zurich (aucune connaissance jusqu'à A1) du 26.6. au 7.7.2017

Cours d'allemand à Berne (aucune connaissance jusqu'à A1) du 10.7. au 21.7.2017

Cours d'allemand à Bâle (aucune connaissance jusqu'à A1) du 31.7. au 11.8.2017

Cours de perfectionnement allemand à Zurich (A2 à B1) du 10.7. au 21.7.2017

Cours de français à Fribourg (aucune connaissance jusqu'à A1) du 26.6. au 7.7.2017

Cours de perfectionnement français à Fribourg (A2 à B1) du 10.7. au 21.7.2017

Séminaire pour le congrès à Bâle

du 13.8. au 20.8.2017:

dans le cadre de ce congrès, le Service des jeunes organise le séminaire annuel des jeunes du 13.8.2017 au 20.8.2017, qui portera sur le thème: «Suisses de Suisse et de l'étranger: un monde!» Nous donnerons la priorité au dialogue entre les Suisses de Suisse et ceux de l'étranger et aborderons la question de savoir combien la vision des Suisses de l'étranger diffère de celle des Suisses de Suisse. Le programme traitera de loisirs, de culture et de politique.

Plus d'informations et inscription sur www.aso.ch et www.swisscommunity.org

ou: Service des jeunes de l'Organisation des Suisses de l'étranger

youth@aso.ch / +41 (0) 31 356 61 00

www.facebook.com/ASOyouth

Enquête OSE sur les banques: quelles sont les conditions bancaires applicables aux Suisses de l'étranger?

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) a mené une enquête auprès des établissements bancaires suisses. Ses résultats sont désormais connus.

Ce thème préoccupe les Suisses de l'étranger depuis de nombreuses années: dans quelles banques en Suisse puis-je ouvrir un compte et à quelles conditions? Pour donner une vue d'ensemble aux clients vivant à l'étranger, l'OSE a mené en automne dernier, et pour la deuxième fois depuis 2015, une enquête sur ce sujet. Vingt-deux banques suisses y ont pris part, à l'exception d'UBS et du Credit Suisse, qui ont été contactés, mais qui n'ont pas souhaité y participer.

Pratiquement tous les établissements bancaires ont confirmé ce qui était déjà acquis, à savoir l'augmentation des frais pour les clients de l'étranger à partir du 1^{er} janvier 2017. Pour justifier cette hausse, ils ont invoqué l'introduction de l'échange automatique d'informations, en arguant qu'ils avaient dû introduire de nouvelles procédures afin de répondre aux exigences découlant de l'accord sur ce dernier. À l'exception de la banque en ligne Swissquote, les établissements financiers exigent en outre que l'ouverture de compte ait lieu personnellement au guichet.

Depuis 2008, il devient de plus en plus difficile pour les Suisses de l'étranger d'ouvrir un compte bancaire en Suisse et de le détenir aux mêmes conditions que les clients résidant dans le pays. L'OSE a donc entrepris des démarches depuis plusieurs années pour trouver une solution à ce problème. Elle est intervenue directement auprès des banques, mais aussi auprès de l'Association suisse des banquiers, l'Union des Banques Cantonales Suisses, l'Ombudsman des banques, le Surveillant des prix ainsi que le Département fédéral des finances.

En tant qu'entreprises privées, les banques peuvent décider librement avec qui conclure un contrat. C'est pourquoi trouver une solution s'avère une tâche particulièrement ardue. L'OSE ne relâche pas ses efforts pour parvenir à ses fins.

Vous trouverez les résultats complets de cette enquête sur notre page Internet sous:

<http://aso.ch/fr/conseils/vivre-a-letranger/banques>

Conseils de l'OSE

Si je m'attarde en Suisse pour des raisons administratives alors que j'ai déjà annoncé mon départ auprès de ma commune de domicile, comment suis-je couvert en cas de maladie pendant cette période?

Il est généralement conseillé de ne pas annoncer votre départ à votre ancienne commune de domicile avant la date effective de votre départ. Si, pour diverses raisons, cela n'est pas possible, les règles qui s'appliquent sont les suivantes:

La caisse-maladie doit, en principe, continuer d'assurer un citoyen suisse qui reste en Suisse quelque temps après avoir annoncé son départ auprès de sa commune pour autant qu'il n'ait pas constitué de nouveau domicile. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'ordonnance sur l'assurance maladie prévoit que l'assurance prend fin à la date du départ de Suisse annoncée à la commune compétente. Elle in-

dique également que l'assurance se termine dans tous les cas le jour du départ effectif de la Suisse.

La caisse-maladie s'en tient généralement à la date du départ. Tant qu'ils n'établissent pas un nouveau domicile à l'étranger, les citoyens suisses restent soumis au système suisse d'assurances sociales et peuvent maintenir leur assurance maladie. Il est donc de la responsabilité des personnes concernées de veiller à la continuité de leur couverture d'assurance – et de continuer à s'assurer si elles restent en Suisse au-delà de la date annoncée pour leur départ.

Chaque situation devant être étudiée au cas par cas, il y a lieu de régler ce point dans les temps avec l'assurance maladie.

LE SERVICE JURIDIQUE DE L'OSE

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

La Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE) fête ses 100 ans. Colonies de vacances pour les enfants de 8 à 14 ans

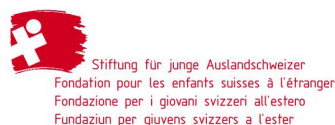
De fin juin à fin août 2017, la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger propose des camps d'été spécial centenaire. Des colonies de vacances de deux semaines seront l'occasion pour les enfants suisses de l'étranger de partager des moments formidables avec 30 à 50 enfants du monde entier, mais aussi de découvrir la Suisse et sa culture.

Les camps de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger proposent la visite de sites intéressants, ainsi que de petites randonnées à la découverte de lacs, montagnes, fleuves et paysages. Certains jours, les participants restent au camp. Des jeux, des activités sportives et différents ateliers leur sont alors proposés. Bien sûr, les participants auront également l'occasion d'étoffer leurs connaissances sur la Suisse, qu'il s'agisse par exemple des langues locales, des chants, des recettes culinaires, des jeux ou encore des sports typiquement suisses.

Vivre avec des enfants venus d'autres pays et échanger avec eux au-delà des barrières linguistiques, culturelles et nationales est une occasion unique de se faire de nouveaux amis et de passer des moments inoubliables.

Il ne reste plus que quelques places pour nos colonies de vacances. Les informations détaillées ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles à l'adresse www.sjas.ch/fr (rubrique: Camps). Sur demande, nous adressons volontiers la brochure d'information avec notre offre complète par la poste.

La Fondation pour les enfants suisses à l'étranger souhaite offrir la possibilité à chaque enfant suisse de l'étranger de découvrir la Suisse au moins une fois de cette manière. C'est pourquoi, dans des cas justifiés, une réduction de tarif est accordée. Vous pouvez demander le formulaire de réduction en cochant la case correspondante sur le formulaire d'inscription. Le secrétariat de la FESE se tient à votre disposition pour de plus amples informations.



Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)

Alpenstrasse 26, 3006 Berne, Suisse

Tél: +41 31 356 61 16, Fax: +41 31 356 61 01

E-mail: info@sjas.ch, www.sjas.ch

Études universitaires en Suisse

Les jeunes Suisses de l'étranger ont la possibilité d'entreprendre des études universitaires en Suisse. Il convient cependant de clarifier certains points en amont. Les candidats titulaires d'une maturité reconnue par la Commission suisse de maturité ou d'un certificat étranger équivalent ont un accès direct à l'université. Mais tous les diplômes étrangers ne se valent pas. Selon le pays d'origine, les conditions d'admission peuvent être très différentes (par exemple, un nombre minimum de points, un examen complémentaire ou un premier diplôme universitaire dans le pays d'origine). La Conférence des Recteurs des Universités suisses élabore des directives relatives à l'évaluation des diplômes d'études secondaires supérieures étrangers. Des informations détaillées sont disponibles sur le site www.swissuniversities.ch

L'admission dans un cursus de médecine est soumise à des conditions particulières, car le nombre de places est limité.

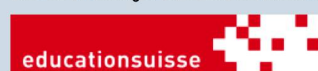
De plus, les postulants doivent maîtriser correctement la langue de l'enseignement. Le niveau C1 du cadre européen de référence (www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_en.asp) est généralement exigé. Il est par conséquent conseillé d'acquérir un certificat de langue

reconnu dès le gymnase. Les personnes intéressées trouveront sur le site internet de chaque université les directives détaillées concernant les exigences en matière de connaissances linguistiques et les certificats reconnus.

Il n'existe pas de commission d'admission centrale en Suisse. À l'exception des études de médecine, chaque candidature doit donc toujours être adressée directement à l'université, qui décide de l'admission de manière autonome.

Parmi les 17 écoles suisses à l'étranger, il est possible d'obtenir une maturité reconnue par la Commission suisse de maturité dans celles de Bangkok, Barcelone, Bogotá, Madrid, Milan, Rome et Santiago du Chili. Les écoles suisses de Curitiba, Lima, Mexico et Sao Paulo se préparent à l'International Baccalaureate (IB).

Vous trouverez plus d'informations sur le thème de la formation en Suisse et sur les écoles suisses à l'étranger sur le site www.educationsuisse.ch. Ou contactez-nous directement:



educationsuisse, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE

Tél. +41 31 356 61 04, info@educationsuisse.ch

Nos collaboratrices parlent allemand, français, anglais, italien et espagnol.

IMPRESSUM:
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 43^e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Marko Lehtinen (LEH), rédacteur en chef; Stéphane

Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «news.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse.
TRADUCTION: CLS Communication AG
DESIGN: Joseph Haas, Zurich
IMPRESSIION: Vogt-Schildt Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.
E-mail: revue@aso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 25.1.2017

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

